

Processus de Montréal au sujet des Critères et les indicateurs de la conservation et de l'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales

Observations du Canada au Quatrième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (Processus paneuropéen)

28-30 avril 2003
Vienne, Autriche

29 avril 2003, Vienne

Merci, monsieur le président, de m'avoir donné la possibilité de communiquer à la conférence les progrès que sont en train d'enregistrer les 12 pays membres du Processus de Montréal, qui porte « sur les critères et les indicateurs de la conservation et de l'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales ». Comme bon nombre de vous le savent, le Processus de Montréal a pris naissance en même temps que le Processus pan-européen sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, élaboré sous l'égide de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (CMPFE).

Lancé en 1994, le Processus de Montréal regroupe douze pays des quatre coins de la carte : l'Australie, l'Argentine, le Canada, le Chili, la Chine, le Japon, la Corée, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et l'Uruguay. Ensemble, ces pays contiennent 90 p. 100 des forêts tempérées et boréales de la planète et 60 p. 100 de la totalité des forêts et comptent pour 45 p. 100 du commerce mondial de produits forestiers. La Russie, qui fait aussi partie du Processus pan-européen puisqu'elle possède des forêts en Europe ainsi qu'en Asie, contribue au rassemblement de statistiques des deux processus.

À l'instar de ceux du Processus pan-européen, les membres du Processus de Montréal cherchent à mettre en oeuvre des critères et des indicateurs pour guider la surveillance et l'évaluation des forêts et la communication de données à ce sujet et pour instaurer des politiques et des pratiques qui favorisent l'avancement de l'aménagement durable des forêts. Dans ce but, chacun des 12 pays en cause achève la préparation d'un rapport national sur les forêts et, plus précisément, sur leur aménagement durable, et ce, à l'aide des sept critères et des 67 indicateurs adoptés par les pays membres du Processus de Montréal par le biais de la Déclaration de Santiago, en 1995.

Ces rapports nationaux sur les forêts de 2003 s'adressent aux décideurs et aux publics intéressés. Ils présenteront l'état des forêts ainsi que les tendances connexes, à l'échelle nationale, sur la base des connaissances scientifiques les plus récentes au sujet des écosystèmes forestiers et des valeurs qu'ils revêtent pour la société. Les 12 rapports seront rendus publics au XIIe Congrès forestier mondial, à Québec, en septembre.

À la 14e réunion du Groupe de travail du Processus de Montréal, organisée par l'Uruguay à Montevideo, au début d'avril, il a aussi été convenu de publier en 2003 un premier rapport général sur les forêts. Ce rapport présentera un échantillon de données dont disposent les 12 pays en question pour un des indicateurs de chacun des sept critères du Processus (qui, je le signale, ressemblent de près à ceux de la CMPFE), soit : (1) la diversité biologique, (2) la capacité de production des écosystèmes forestiers, (3) la santé et la vitalité des forêts, (4) les ressources pédologiques et hydriques, (5) la contribution des forêts aux cycles

planétaires du carbone, (6) les avantages socio-économiques et (7) le cadre juridique, institutionnel et économique.

En illustrant les données d'indicateurs que contiennent les rapports nationaux, le rapport général offrira aux décideurs, aux autres intéressés et à la communauté internationale une vue des progrès et des défis dont font état les rapports nationaux. Il présentera aussi les prochaines étapes du Processus de Montréal.

Je voudrais maintenant vous dire quelques mots sur ce que nous a appris la préparation de notre premier rapport national et sur la voie à suivre.

Premièrement, tous les pays membres du Processus de Montréal ont fait des progrès, depuis les premiers rapports préliminaires de 1997, en communication d'informations sur les forêts.

Deuxièmement, malgré de vastes différences entre les écosystèmes forestiers, les régimes de propriété et les structures de développement économique et de gouvernement, de nombreux pays ont présenté des tendances semblables sur les quelques dernières décennies, notamment une diminution de la transformation de forêts en terres agricoles ou urbaines, le renforcement de règlements ou d'autres mesures destinés à protéger les sols et les eaux, et de légères diminutions des emplois forestiers comme pourcentages des emplois totaux.

Troisièmement, la capacité de réunir et présenter des données pour les 67 indicateurs varie beaucoup d'un pays à l'autre; aucun n'est capable de les respecter intégralement. En effet, (1) les données n'ont pas été rassemblées (par exemple pour les produits forestiers non-ligneux), (2) les scientifiques ne s'entendent pas sur la façon de rassembler les données, ce qui crée des lacunes au niveau infranational (par exemple en conservation des sols et des eaux) ou (3) les scientifiques comprennent mal, si du tout, comment appliquer un indicateur (par exemple pour la fragmentation des forêts).

Quatrièmement, on s'attend à ce que la capacité des pays de rendre compte de l'état des forêts à l'aide des critères et des indicateurs du Processus de Montréal augmente considérablement au cours des cinq prochaines années. Nous prévoyons aussi que les critères et les indicateurs seront, de plus en plus, un cadre de planification stratégique et une façon d'ajouter aux stocks forestiers, d'amener les intéressés à participer à l'aménagement forestier durable et d'informer des progrès les décideurs aux niveaux national et infranational. Il est aussi possible qu'il pourront aussi servir de modèles pour la surveillance, l'évaluation et la communication de données sur d'autres ressources naturelles comme les grands pâturages, l'exploitation minière et les eaux douces.

Enfin, les pays membres ont convenu que le Groupe de travail du Processus de Montréal a procuré de nombreux avantages comme forum international de collaboration, ayant servi à catalyser les efforts nationaux et à promouvoir le consensus sur l'aménagement durable des forêts et sur la façon de mesurer cette notion. La mise en commun des informations et de l'expérience a permis aux différents pays de cerner des objectifs communs pour la mise en oeuvre des critères et des indicateurs, de raffermir les connaissances techniques liées au rassemblement des données et à la mesure des indicateurs, de favoriser la coopération bilatérale et régionale entre pays membres et d'augmenter les capacités de ceux-ci de faire rapport sur l'aménagement durable des forêts.

On pourrait dire qu'une ère du Processus de Montréal est en train de prendre fin alors qu'une autre débute. La réalisation des rapports nationaux sur les forêts montre que nous pouvons évaluer l'état de nos forêts à l'aide des critères et des indicateurs du Processus.

Nous avons aussi une meilleure idée des défis qui demeurent. À l'avenir, les 12 pays chercheront avant tout des façons d'accroître leur capacité de rendre compte, à l'aide des critères et des indicateurs, et de mieux informer leurs décideurs respectifs.

Afin d'instaurer la nouvelle ère, le Canada accueillera en septembre une session spéciale et de haut niveau du Groupe de travail du Processus de Montréal, en même temps que le XII^e Congrès forestier mondial. À cette occasion, les vice-ministres et autres chefs de délégations des 12 pays membres dévoileront officiellement leurs rapports nationaux sur les forêts et le rapport général, réitéreront leur engagement politique envers le Processus de Montréal et l'utilisation des critères et des indicateurs pour surveiller et évaluer les forêts et pour en rendre compte, et détermineront la vision et l'avenir du Groupe de travail pour les cinq prochaines années.

Nous traversons, croyons-nous, une période intéressante de la vie du Processus, et avons hâte de collaborer, à l'avenir, avec le Processus du CMPFE, avec l'OIBT et avec d'autres processus analogues au nôtre pour augmenter l'appréciation générale de la contribution des critères et des indicateurs à la gestion forestière durable et pour rehausser la coopération internationale, en vue de mettre au point et d'appliquer ces critères et ces indicateurs.

Ministres, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.